

Délibération 2021 CS 76 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : ELABORATION D'UNE METHODE DE SUIVI D'UNE MEUTE DE LOUPS – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-et-un et le 30 novembre 2021 à 17h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 23 novembre 2021, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Gargas.

- Le quorum était atteint avec 74 votants :
- 48 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERIE, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON

Messieurs Denis VERKIN, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSSE, Thierry RICCHARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jacques MACHEFER, Jean-Louis DELPIANO, Thierry GARCIN, Jean-François DUBOIS, Sandro KERMARREC, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENSA, Yoann POBES, Grégory BALLIN, Antoine HEIL, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Lionel TRIBOLLET, François DUPOUX, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Jérôme DUBOIS, Christian CHIAPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Madame Ghislaine PINGUET à Monsieur Patrice VARAIRE
Madame Pierrette FRIMAS à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Madame Yolande PRIMO à Monsieur Pascal RAGOT
Madame Béatrice TERRASSON à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Madame Noëlle TRINQUIER à Madame Dominique SANTONI

Monsieur

Monsieur Sébastien TROUSSE à Monsieur Michel NOUVEAU
Monsieur Emmanuel LUTHRINGER à Monsieur Marc BOTTERO
Monsieur Alain FERETTI à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Monsieur Serge VANNEYRE à Monsieur Sandro KERMARREC
Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO à Monsieur Antoine HEIL
Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA à Madame Charlotte CARBONNEL
Monsieur Paul COPETE à Monsieur Denis VERKIN

Monsieur Richard ROUZET à Monsieur Marc DUVAL
Monsieur Pierre POURCIN à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Monsieur Jean-François LOVISOLO à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Christophe MADROLLE à Madame Jacqueline BOUYAC
Monsieur Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Monsieur Cyril JUGLARET à Madame Jacqueline BOUYAC

Etaient excusés :

Madame Hélène BLEUZEN, Béatrice VINCENT, Karine MASSE, Laurence DE LUZE

Monsieur Philippe ANGELETTI, Kevin ROLANDO, Luc MILLE, Sergio ILOVAISKY CANO

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Corinne MIETZKER, Cécile DESIRE, Jeanne BENIHYA VERDE,

Messieurs Jean-Louis BOCQUIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment :

- L'orientation A.1 « Protéger et gérer la Biodiversité »
- L'orientation C.1 « Faire du développement de l'Agriculture un enjeu du développement durable pour le parc » ;

Vu la délibération 2019 CS 43 « Pastoralisme et Loup » adoptée le 18 Juillet 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission Biodiversité Géologie et Ressources Naturelles en date du 19 Février 2021 ;

Considérant que le Parc du Luberon s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan National d'Actions « Loup et activités d'élevage » (dit « Plan Loup »), sous l'égide du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et que ce projet va permettre d'en renforcer la mise en œuvre ;

Considérant que depuis sa création en 1977, le Parc naturel régional du Luberon œuvre activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils de communication qui permettent de concilier, à l'échelle de son territoire, les différents enjeux inscrits dans sa charte.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à la majorité avec deux (2) abstentions, de :

- **VALIDER** le portage par le Parc régional du Luberon du projet « Elaboration d'une méthode de suivi d'une meute de loups » ;
- **APPROUVER** le plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté

Budget total PNRL 2021-2022

Dépenses € TTC		Recettes € TTC		
Rémunération d'une stagiaire pendant 6 mois	3 500	Fondation Prince Albert II de Monaco	80%	9 600
Achat d'une étuve de laboratoire	2 000			
Achat de 8 pièges-photos avec boîtiers antivol - Pack Reconyx HF2X	4 500			
Encadrement stage & gestion de projet - Ingénierie PNRL	2 000	PNRL (Ingénierie)	20%	2 400
Total €	12 000	Total €		12 000

- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI